



**BIENVENUE
DANS LA MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**



SOMMAIRE

ÉDITOS	04
COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES	07
Transports	08
Voirie et propreté	14
Assainissement	16
Collecte des déchets	18
Eau	22
Logement	24
Aménagement et urbanisme	26
Environnement	28
Politique agricole	30
Économie	32
CONTACTS	34



Le 1^{er} janvier 2022, Drap a rejoint, avec Châteauneuf-Villevieille, les 49 communes qui composent la Métropole Nice Côte d'Azur.

Je suis heureux d'accueillir, au sein de notre Métropole, votre commune dont j'ai eu le plaisir et l'honneur d'être le Député.

La Métropole s'est construite depuis 2012 par la volonté unanime de Maires qui ont voulu bâtir un territoire de développement regroupant communes du littoral, du moyen et du haut-pays.

D'autres communes nous ont rejoints en 2014 pour partager cette ambition.

La Métropole constitue avant tout un espace de solidarité.

Je suis profondément attaché à l'identité de chaque ville ou village de ce territoire et je veille à maintenir un fort lien de proximité entre la commune, ses élus, ses habitants et les services de la Métropole.

Votre Maire et son équipe municipale restent les garants de l'indépendance communale.

La Métropole n'impose rien à ses communes membres conformément à la Charte, élaborée par les Maires, qui régit son fonctionnement.

Au sein du Conseil des Maires de la Métropole, votre Maire, Robert NARDELLI, est l'égal de tous ses autres collègues.

Les premiers effets bénéfiques de l'adhésion à la Métropole concerneront le domaine des déplacements (avec une nouvelle offre), de la collecte des déchets (avec une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou de la distribution d'eau potable et du traitement des eaux usées (avec une diminution des tarifs).

D'autres interviendront dans les mois suivants au fur et à mesure de la montée en puissance des services métropolitains.

Soyez assurés de ma volonté d'accompagner votre Maire et son équipe municipale dans la réalisation des projets qu'ils portent à votre service.

Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué de la Région
Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur



Drap vit une étape importante pour son avenir. L'année 2022 marquera son histoire, celle de son entrée dans la Métropole Nice Côte d'Azur.

Être Maire, élu de La République, c'est prendre des décisions dans l'intérêt général, en gardant toujours à l'esprit l'identité communale, son histoire, sa culture sans oublier ses besoins... Avec mon équipe d'élus investis pour faire face aux préoccupations quotidiennes des citoyens, nous avons engagé une politique de proximité auprès des Drapois.

Ils savent qu'ils peuvent compter sur notre soutien et sur notre investissement indéfectible pour défendre l'intérêt de Drap.

Notre engagement de proximité est présent à chaque instant, à chaque décision prise. Drap fera partie intégrante de la Métropole Nice Côte d'Azur et pourra ainsi assurer pleinement son avenir en comptant sur la collaboration de tous les Maires et du Président, Christian Estrosi, tout en conservant son identité. Cette dernière est d'ailleurs garantie par la charte de la

Métropole précisant que chaque Maire Métropolitain reste décisionnaire des projets sur sa commune.

Ce changement s'opérant dès le 1^{er} janvier, il permettra d'offrir un développement des services publics et de proximité de qualité au bénéfice des Drapois et des Drapois. Il nous faut défendre et mener à bien nos projets d'envergure. Pour cela, nous avons besoin d'un levier puissant que seule la Métropole peut nous offrir en termes de mutualisation des énergies des ressources humaines et financières.

La rigueur et l'envie sont notre force depuis 2014 et ne nous quittent pas ! Il est temps d'assurer un partenariat serein avec tous les acteurs de la Métropole, étape indispensable pour redynamiser notre bassin de vie. En s'unissant, nous pourrions définir des projets ambitieux et valorisants pour notre tissu économique, pour notre cadre de vie local et pour nos enfants. Ces deux dernières années ont été éprouvantes et nous ont conforté dans cette dynamique où « ensemble, on est plus fort ».

Robert NARDELLI
Maire de Drap

Depuis la création de la Métropole, le 1^{er} janvier 2012, la solidarité métropolitaine joue pleinement entre communes du littoral et celles du moyen et haut-pays.



Ainsi, l'effort d'investissement considérable bénéficie à tous dans des domaines essentiels pour améliorer notre cadre de vie.

LES COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES



Solidarité

Faire de la solidarité le ciment de notre Métropole



Aménagement et urbanisme

Préserver notre environnement et valoriser le territoire métropolitain



Agriculture

Mise en place d'un fonds d'aides pour soutenir l'agriculture et mettre en avant nos produits du terroir



Collecte et traitement des déchets

+ de 360 000 tonnes de déchets collectées par an dont 85% sont traités localement et 95% sont valorisés



Propreté

+ de 1 000 agents travaillent 7 jours/7 pour maintenir la propreté des rues et lutter contre les incivilités



Environnement

Des plans de prévention, un agenda 21 et des sites classés Natura 2000 pour prévenir les risques et protéger notre patrimoine environnemental exceptionnel



Transport

Un transport performant et durable avec ses 178 lignes (bus et tram), un tarif unique avantageux pour transporter 20 000 élèves par jour et 80 millions de passagers par an



Économie

Une métropole pionnière en matière d'innovation et classée parmi les 5 premières smart cities au monde rivalisant avec Londres, Barcelone, New York et Singapour



Habitat

Une politique dynamique en faveur de l'habitat pour réhabiliter le parc public et aider les propriétaires à rénover leur logement pour lutter contre l'habitat indigne



Eau

Une gestion mutualisée et performante de la ressource en eau pour garantir une qualité irréprochable à un prix maîtrisé



Assainissement

Modernisation des réseaux et création des stations d'épuration pour garantir la protection de l'environnement



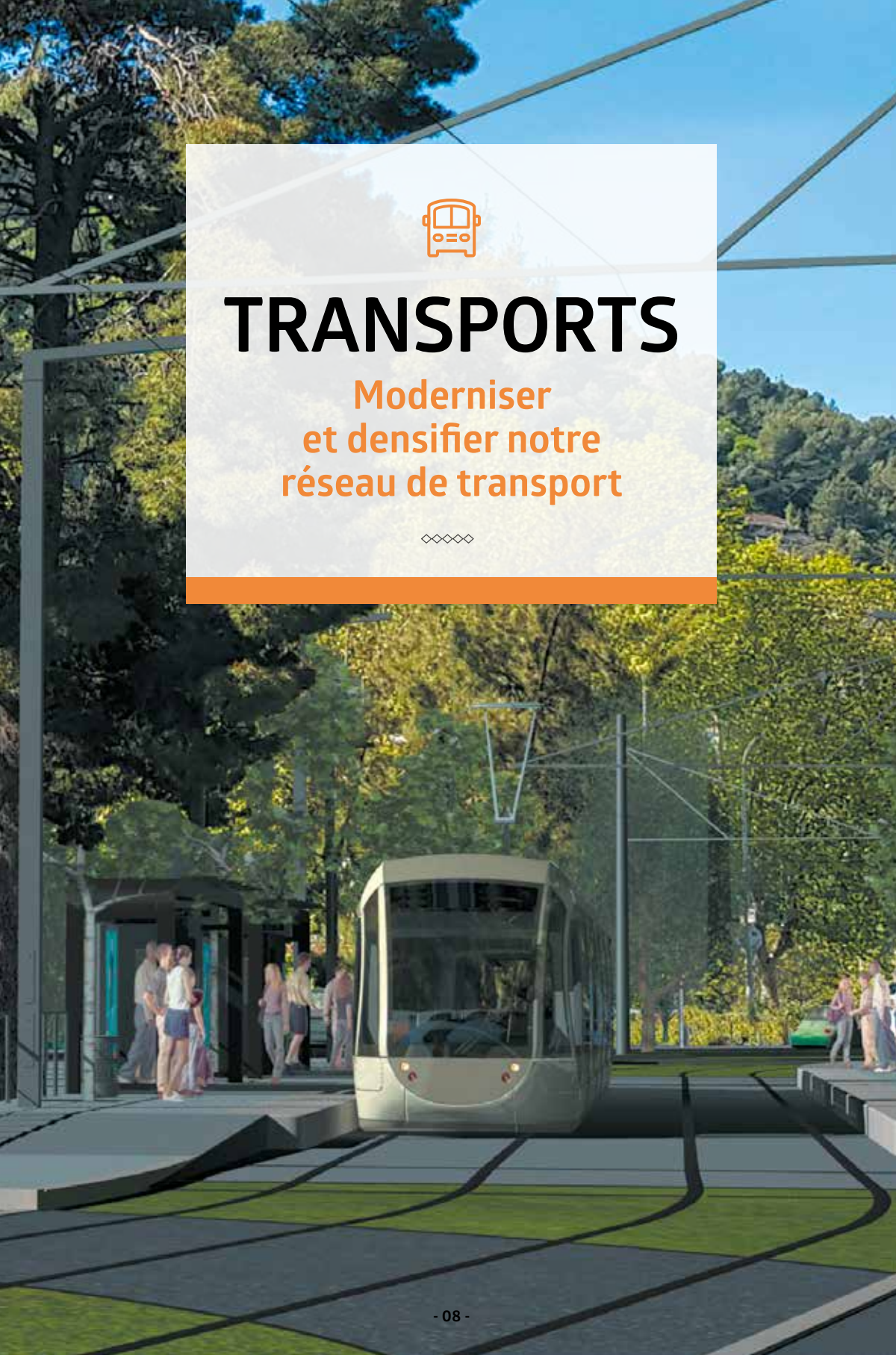
Voirie

Près de 1 000 agents d'emploi quotidiennement à sécuriser et entretenir nos routes



TRANSPORTS

Moderniser
et densifier notre
réseau de transport



- ◆◆◆◆ **NOUVELLES LIGNES DE TRAMWAY**, dont la ligne T5 vers la vallée des Paillons entre Pont Michel, l'Ariane, La Trinité et Drap et la ligne T4 vers Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer
- ◆◆◆◆ **OFFRE DE LA LIGNE FERROVIAIRE** Drap-La Trinité-Nice Thiers renforcée
- ◆◆◆◆ **TARIFS AVANTAGEUX** pour toute la Métropole (bus et tram) à partir d'1€ (pour l'achat de 10 tickets) et des abonnements à des tarifs attractifs pour les jeunes, seniors et personnes à faibles revenus
- ◆◆◆◆ **MISE EN PLACE DU SERVICE MOBIL'AZUR** service de transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite dont le handicap empêche l'utilisation des transports en commun classiques, qu'elles soient seules ou accompagnées pour 1,5 € le voyage ou 10€ les 10 voyages
- ◆◆◆◆ **TRANSPORT SCOLAIRE** La ligne scolaire 300S du réseau régional Zou est maintenue et sera accessible avec les abonnements Lignes d'Azur
- ◆◆◆◆ **DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES** avec l'installation de bornes électriques sur les communes et pour les copropriétés des subventions jusqu'à 300€



SUBVENTIONS VERSÉES AUX PARTICULIERS

Jusqu'à 5000 €,
pour l'acquisition de
véhicules électriques

**1000 € de prime
à la conversion**
d'un véhicule
thermique Crit'Air 4
ou 5 et conditionnés
à l'achat d'un véhicule
électrique
(deux roues électrique,
voiture électrique,
hybride neufs)*

**Jusqu'à 200 €
par mois d'aide
au covoiturage**
pour les passagers

**Aides à
l'acquisition
d'un 2 roues :**

- > 400€ avec un plafond de 25% du prix TTC pour un vélo à assistance électrique ou un scooter à moteur électrique
- > subvention de 50% du prix TTC** pour l'achat de vélos à propulsion humaine
- > subvention de 50% du prix TTC*** pour l'acquisition d'un vélo adapté aux PMR (vélo bénéficiant d'aménagements d'équipements spécifiques)

* Prime cumulable avec les aides de la Métropole à l'acquisition d'un véhicule électrique et avec les aides de l'État.

** À hauteur maxi de 100€ sous conditions de ressources

*** À hauteur maxi de 200€



OFFRE DE TRANSPORT RENFORCÉE

Création de 2 lignes :

Ligne 81

« Pont de Peille /
La Condamine –
Ariane / Général
Saramito »*

La ligne offre une double
correspondance avec :

- > la ligne 7 à Ariane /
Général Saramito, soit
une liaison directe vers
le port de Nice et la
ligne 2 de tramway
- > la ligne 14 aux Chênes
Verts qui relie la gare
routière de Vauban où
elle se connecte à la
ligne 1 de tramway

Fréquence :
du lundi au dimanche,
1 bus toutes les 20 minutes

* desserte à venir vers le Lycée René Goscinny

Ligne 89

« La Colle /
le Château –
Les Chênes verts »

En circulation du lundi au
samedi en connexion avec
la ligne 14 à destination
de Nice et la ligne 81 à
destination de l'Ariane.

BON À SAVOIR :

*Les lignes régionales
300 et 300 Scolaire
sont maintenues et
acceptent la tarification
Lignes d'Azur entre
Drap et Nice.*

Tarifs Lignes d'Azur

**1€ LE
TRAJET**

pour 10 voyages achetés



PLAN des nouvelles lignes de bus





VOIRIE ET, PROPRETÉ

Moderniser, sécuriser
et nettoyer notre réseau
routier métropolitain



◇◇◇◇ **ENTRETIEN ET SÉCURISATION
DES ROUTES & DES ÉQUIPEMENTS**
Voirie, signalisation, ponts et ouvrages d'art

◇◇◇◇ **EXPLOITATION DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER**
Viabilité hivernale, fauchage,
nettoyage des accotements

◇◇◇◇ **OPTIMISATION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**
Maîtrise de la consommation d'énergie et
réduction de la pollution lumineuse

◇◇◇◇ **REQUALIFICATION
DES ESPACES PUBLICS**
Entretien, rénovation et
aménagement des communes

◇◇◇◇ **NETTOYAGE DES TROTTOIRS
ET DES CHAUSSÉES**
Installation et vidage des corbeilles et
cendriers de rue, balayage et lavage,
ramassage des déchets et des dépôts sauvages,
curage et entretien des caniveaux



ASSAINISSEMENT

Veiller au respect des
normes d'assainissement
pour protéger
l'environnement



◇◇◇◇ **DIMINUTION DE 20,1 %**
DE LA TARIFICATION

SOIT **50 € HT**
d'économie

Estimation pour un ménage
de 3-4 personnes
(Facture de 120 m³/an)

- ◇◇◇◇ **EXTENSION**
des réseaux d'assainissement
- ◇◇◇◇ **ENTRETIEN ET RÉHABILITATION
DES RÉSEAUX EXISTANTS**
- ◇◇◇◇ **PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
PAR LE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES**



COLLECTE DES DÉCHETS

Offrir un service
de proximité



- ◇◇◇◇ **TAXE D'ENLÈVEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DIVISÉE PAR DEUX**
- ◇◇◇◇ **COLLECTE DES DÉCHETS
DONT 95 % SONT VALORISÉS**
en matière première, secondaire ou en énergie
- ◇◇◇◇ **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**
en porte à porte et en points de regroupement
- ◇◇◇◇ **TRI SÉLECTIF**
en points d'apport volontaire pour
le papier, le verre et l'emballage
- ◇◇◇◇ **COLLECTE DES ENCOMBRANTS**
sur rendez-vous auprès d'Allo Mairies 39 06
- ◇◇◇◇ **ACCÈS AUX DÉCHETTERIES
DE LA MÉTROPOLE**
Gratuit dans la limite de 16 passages par an.
Adresses des déchetteries sur nicescotedazur.org
- ◇◇◇◇ **JUSQU'À 200 € D'AIDES
PAR HABITATION**
pour l'acquisition d'un broyeur et lutter contre
la pollution liée au brûlage des déchets verts
- ◇◇◇◇ **MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS**
sur demande au 39 06
ou via compostage@nicescotedazur.org
(participation de 15,45 € demandée - formation incluse)



Consignes de TRI

DANS LA RUE PRÈS DE CHEZ VOUS

Les emballages

Bien vidés, sans être lavés et en vrac.



Emballages en carton et briques alimentaires



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal (acier et aluminium)



Les autres emballages en plastique



DANS LA RUE PRÈS DE CHEZ VOUS

Les papiers

Sans film plastique.



Prospectus, publicités, journaux, magazines, catalogues, annuaires



Enveloppes, livres, courriers, impressions, photocopies, cahiers



BON À SAVOIR

Des sacs de pré-collecte sont à disposition gratuitement dans votre Mairie ou en appelant le 3906

DANS LA RUE PRÈS DE CHEZ VOUS

Le verre

Bien vidé, sans bouchon.



Bouteilles



Pots et bocaux



La Métropole Nice Côte d'Azur reverse 20% des recettes de la Collecte du verre à la ligue contre le cancer.

DANS LA RUE PRÈS DE CHEZ VOUS

OU À VOTRE DOMICILE

Les ordures ménagères résiduelles

Dans les bacs à couvercle marron.



À LA DÉCHETTERIE

Les déchets dangereux et volumineux

Piles, batteries, huiles de vidange, peintures et solvants, pneus, ferrailles, encombrants



Déchets d'équipements électriques et électroniques

Petits et gros électroménagers (appareils frigorifiques ou de cuisson...), écrans, électronique et téléphonie



AU COMPOSTEUR

Déchets de jardin et de cuisine





EAU

Protéger la qualité
et la disponibilité de
notre ressource en eau



◇◇◇◇ **DIMINUTION DE 13,9 %
DE LA TARIFICATION**

SOIT **28,90€ HT**
d'économie

Estimation pour un ménage
de 3-4 personnes

(Facture de 120 m³/an)

◇◇◇◇ **PRODUCTION, DISTRIBUTION
ET SÉCURISATION DE
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Service et qualité garantis, sûreté
des installations et entretien régulier

◇◇◇◇ **MISE EN CONFORMITÉ**
des installations existantes

◇◇◇◇ **POSE DE COMPTEURS INDIVIDUELS**
dans les communes

◇◇◇◇ **MAINTIEN DE L'ACCUEIL CLIENTÈLE**
à la mairie de Drap du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



LOGEMENT

Accélérer la transition
écologique de l'habitat



- ◇◇◇◇ **FINANCEMENT DE LOGEMENTS**
locatifs sociaux et logements en accession sociale
- ◇◇◇◇ **AIDES FINANCIÈRES DE 30 À 100 %**
du coût des travaux pour les propriétaires occupants
et les propriétaires bailleurs* notamment pour lutter
contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- ◇◇◇◇ **SOUTIEN À LA RÉNOVATION
DE L'HABITAT**
Équipements vétustes, mise aux normes, isolation,
système de chauffage, ventilation, adaptation pour
les personnes âgées ou en perte d'autonomie
- ◇◇◇◇ **UNE MAISON DE L'HABITANT**
pour vous accompagner dans l'expertise,
le conseil juridique et l'information sur le
logement et les aides financières ou fiscales
- ◇◇◇◇ **FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT**
Instruction et attribution d'aides pour soutenir
les ménages rencontrant des difficultés à
accéder à un logement ou s'y maintenir
- ◇◇◇◇ **ACCÈS AU SERVICE LOGEMENT
POUR LES JEUNES DE 18 À 30 ANS**
Quelle que soit la situation, accompagnement
dans la concrétisation de son projet de logement :
étudiant, apprenti, en formation, salarié à la
recherche d'emploi ou en grande difficulté...
- ◇◇◇◇ **INTÉGRATION DANS LE CONTRAT
POLITIQUE DE LA VILLE 2015-2023
DU QUARTIER DE LA CONDAMINE**

* en fonction des loyers pratiqués



AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Préserver notre environnement
et valoriser le territoire
métropolitain



- ◇◇◇◇ Aucune disposition du **PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN** (PLUm) relative au territoire d'une commune ne pourra être retenue sans l'accord de cette commune
- ◇◇◇◇ **ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN** (RLPm) sous contrôle du Maire
- ◇◇◇◇ **UNE GESTION** économe de l'espace et une protection accrue **DES TERRAINS AGRICOLES ET NATURELS**
- ◇◇◇◇ **MISE EN PLACE D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE** à l'échelle de la Métropole
- ◇◇◇◇ **DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION** en cohérence avec les transports en commun et les modes doux



ENVIRONNEMENT

Protéger un patrimoine
environnemental
exceptionnel



- ◇◇◇◇ **MISE EN PLACE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE**
Territorial avec un objectif de neutralité carbone pour 2030
- ◇◇◇◇ **CRÉATION D'UN CONSEIL DE
LA MÉTROPOLE POUR LE CLIMAT**
- ◇◇◇◇ **UNE AGENCE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
ET ENVIRONNEMENTALE ET DE
GESTION DES RISQUES**
chargée de coordonner, de conseiller et d'apporter une
expertise stratégique au niveau de la Métropole en cas
de crise sanitaire, environnementale ou sécuritaire
- ◇◇◇◇ **ACCÈS AU GUICHET
DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**
- ◇◇◇◇ **COFINANCEMENT DES AUDITS
ÉNERGÉTIQUES,**
jusqu'à 200 € pour un logement individuel et
jusqu'à 4 000 € pour une copropriété
- ◇◇◇◇ **AIDE FINANCIÈRE** jusqu'à 4 000 € pour le
REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE À FIOUL
par un matériel performant aux énergies renouvelables
- ◇◇◇◇ **PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT**
dans l'environnement et Plan d'Action Métropolitain
- ◇◇◇◇ **AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR**
- ◇◇◇◇ L'innovation au service de la
**PRÉVENTION ET DE LA GESTION
DES RISQUES INONDATIONS
ET INCENDIES DE FORÊT**



POLITIQUE AGRICOLE

Promouvoir
notre agriculture



◇◇◇◇ **SOUTIEN AUX AGRICULTEURS**
de notre territoire et aux circuits courts
grâce notamment à la boutique Goût de
Nice réunissant les producteurs locaux

◇◇◇◇ Développement des partenariats
avec les structures en charge de
**L'INSTALLATION
DE NOUVEAUX AGRICULTEURS**

◇◇◇◇ **PÉRENNISATION ET
RECONQUÊTE DES
ESPACES AGRICOLES**

◇◇◇◇ **AIDE AUX COMMUNES**
dans le cadre de la politique
agricole métropolitaine

◇◇◇◇ **PRÉSERVATION DES
SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS**



ÉCONOMIE

Rendre notre territoire
plus attractif, dynamique
et innovant



◇◇◇◇ **AMÉNAGEMENT ET
ENTRETIEN DE ZONES
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**
pour développer nos
entreprises et l'emploi

◇◇◇◇ Soutien à la
**CRÉATION D'ENTREPRISES
ET À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

◇◇◇◇ Promotion de
**L'INNOVATION
TECHNOLOGIQUE**

◇◇◇◇ **CRÉATION ET
REDYNAMISATION**
de zones d'activités à travers des
opérations d'aménagement

◇◇◇◇ Poursuite du
**DÉPLOIEMENT
DE LA FIBRE OPTIQUE**

◇◇◇◇ **SOUTIEN À
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
afin de former nos jeunes et
attirer de nouveaux talents



CONTACTS UTILES



MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

04 89 98 10 00
nicecotedazur.org
5 rue de l'Hôtel de Ville
06364 Nice Cedex 4

ALLO MAIRIES

39 06
(coût d'un appel local depuis un poste fixe)
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h
allomairies@nicecotedazur.org
Numéro de téléphone unique pour
la collecte des déchets, la propreté,
problème de voirie ou d'éclairage

LIGNES D'AZUR

08 1006 1006
(service 0.06€/min + prix appel)
Ouvert du lundi au samedi de 6h
à 20h30 et le dimanche de 7h à 20h

RÉGIE EAU D'AZUR

09 69 36 05 06
contact@eaudazur.com
eaudazur.com
Accueil clientèle en Mairie de Drap
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

AIDES RÉNOVATIONS DE L'HABITAT

Programme d'intérêt Général
0805 69 39 09 (numéro vert)
pigmétropole.nca@citemetrie.fr

MAISON DE L'HABITANT

6 All. Philippe Seguin, 06000 Nice
04 97 13 55 11
Uniquement sur rendez-vous

FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

04 89 98 15 99
fsl@nicecotedazur.org

COMITÉ LOCAL LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

07 50 18 39 55
cllaj.mnca@apiprovence.org

SUBVENTIONS POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

nicecotedazur.org/deplacement

INSCRIPTION AUX BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

prisedenice.fr

GUICHET MÉTROPOLITAIN DE LA RÉNOVATION

04 97 13 39 44
renovation.energetique@
nicecotedazur.org
Quartier d'affaires l'Arénas
Boulevard René Cassin
Rez-de-chaussée
de l'immeuble Plaza, Nice



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR